



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUCHEVRE 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2009/2012 ASSEMBLEE PLENIERE DU 12 DECEMBRE 2012 PROCES-VERBAL

Lieu : Aula du cycle d'orientation du Châble
Heure : 19 h³⁰

Bureau du CG : François Corthay, *président*
Manuel Coquoz, *vice-président*
Nicolas Jost, *secrétaire*

Secrétariat : Catherine Dumoulin

ORDRE DU JOUR

1. Contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2012
3. Modification du plan d'affectation des zones (PAZ) secteur Charançon - décision
4. Acquisition du cabinet médical au Châble - décision
5. Acquisition du chalet La Clémence à Verbier - décision
6. Crédits complémentaires 2012 - décision
7. Budget 2013 – décision
 - 3.1 Examen du budget de la Municipalité
 - 3.2 Examen du budget des SIB
 - 3.3 Approbation du budget 2013
8. Règlement du Conseil général - décision
9. Statuts de l'Association des communes de Bagnes-Vollèges pour le Cycle d'Orientation - approbation
10. Modifications partielles du plan d'affectation (PAZ) de Verbier / Vallée – décision de principe
11. Plan directeur Verbier / Vallée – information
12. Divers

PROCES-VERBAL

Le président du CG, M. François Corthay, souhaite la bienvenue aux membres du CG ainsi qu'aux conseillers communaux et chefs de service présents à ce dernier plénum de la législature.

Il salue également les nouveaux élus qui nous font l'honneur d'assister à notre séance, dont le futur président, M. Eloi Rossier ainsi que les citoyens présents.

L'assemblée a été convoquée le 21 novembre 2012, conformément à l'art. 4 du règlement du CG.

M. Corthay précise que les points 8 (approbation du règlement du CG) et 11 (plan directeur Verbier/Vallée) de l'ordre du jour ne seront pas traités et seront portés à l'ordre du jour d'un prochain plénum en 2013.

1. Contrôle des présences

40 conseillers sont présents, 3 excusés et 2 absents.

Les deux scrutateurs nommés sont : MM Félicien Bircher et Norbert Fellay.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2012

Le secrétaire du CG, M. Nicolas Jost, rappelle les éléments essentiels de ce pv. Aucune remarque n'est soulevée. Il est considéré comme accepté.

3. Modification du plan d'affectation des zones (PAZ) secteur Charançon – décision

M. le conseiller Patrick Bruchez présente la modification du plan de zone qui permettra l'implantation du projet d'abri de Charançon.

- A la question : **Acceptez-vous la modification du plan d'affectation de zone du secteur Charançon ?**

Le CG accepte cette modification du plan d'affectation des zones à l'unanimité.

4. Acquisition du cabinet médical au Châble - décision

Le président du CG, M. Corthay se récusé pour ce point étant donné que le propriétaire des locaux n'est autre que M. Jean-Pierre Besse, son beau-père. Il en avait fait de même lors de la dernière séance de travail. Il quitte donc la salle.

M. Manuel Coquoz, vice-président du CG, présente le dossier d'acquisition de locaux de 500 m² nécessaires à la création d'un futur centre médical dans le complexe des Fleurettes pour un montant de Fr. 1'634'000.—.

Les membres du CG ont reçu tout récemment un courrier adressé par les Dr. Bruchez et Deslarzes soulignant le point de vue des médecins, leurs positions et les éléments généraux d'un avant-projet. Ce courrier n'a pas été adressé aux membres du CC.

Le président Dumoulin précise que la position et la volonté du CC n'ont pas changé. Il en rappelle les principaux points présentés lors de la séance du 26 novembre 2012.

4.1 Rapport de la commission des affaires sociales

La commission des affaires sociales s'est réunie à trois reprises pour traiter cet objet. En résumé, la commission est favorable : au maintien d'une structure médicale à Bagnes, à l'achat des locaux pour la création d'un centre médical au Châble et à la création d'un centre régional de district intégrant les diverses parties en présence, soit par l'extension du site du Châble, soit par une antenne à Orsières, soit par une autre proposition. En conclusion la commission des affaires sociales recommande d'accepter l'acquisition de ces locaux.

4.2 Rapport de la commission DAT

La commission DAT s'est prononcée unanimement pour la création d'un centre médical au Châble et pense que cette opportunité est à saisir. Il est cependant indispensable de lier cet investissement à un droit d'emption sur la parcelle contigüe nécessaire à l'extension de ce centre médical. La commission demande qu'une rencontre avec les médecins soit fixée au plus vite. En tenant compte de ces éléments, la commission donne un préavis positif.

4.3 Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion est unanimement favorable à la création d'une structure médicale à Bagnes. Elle donne un préavis positif.

- A la question : **Acceptez-vous le crédit complémentaire de Fr. 1'634'000.— pour l'acquisition de surfaces commerciales nécessaires à la création du futur centre médical dans l'immeuble les Fleurettes à Villette ?**

Le CG accepte le crédit complémentaire de Fr 1'634'000.— par 28 voix pour, 3 voix contre et 7 abstentions.

5. Acquisition du chalet La Clémence à Verbier - décision

Le président Christophe Dumoulin présente ce dossier et insiste sur un point : le but n'est pas d'acheter le chalet La Clémence mais la parcelle 15207 à Verbier située en zone T2, d'une surface de 1221 m² et sur laquelle a été construit en 1965 un chalet de 1569 m³, rénové à deux reprises. Cet objet rentre dans la stratégie d'acquisition de biens immobiliers menée par le Conseil Communal depuis plusieurs années afin de valoriser son patrimoine immobilier.

M. le président Dumoulin présente ensuite un historique des parcelles acquises par la Commune de Bagnes depuis quelques années parfois sans affectations précises lors de leur achat.

5.1 Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion donne un préavis négatif sur cette acquisition ne voyant pas l'urgence ni le besoin pour l'administration d'acquérir cette parcelle.

5.2 Rapport de la commission DAT

La commission DAT donne un préavis négatif, la situation de la parcelle ne leur semblant pas idéale.

Est-ce que la possibilité d'établir un droit d'emption a été soulevée ?

M. Christophe Dumoulin répond qu'un droit d'emption a un coût qui viendrait encore augmenter le prix de cette parcelle.

Le CG déplore le fait que certaines informations sont arrivées tardivement et demande éventuellement un report de cette décision.

Un report de décision dans ce dossier n'est pas envisageable, le vendeur patiente déjà depuis quelques mois.

M. le conseiller Patrick Bruchez précise que cette parcelle pourrait servir à l'implantation future d'une école privée.

- A la question : **Acceptez-vous le crédit complémentaire de Fr. 4 millions pour l'acquisition du chalet la Clémence à Verbier?**

Le CG refuse le crédit complémentaire de Fr. 4 millions par 15 voix contre, 13 voix pour et 11 abstentions.

6. Crédits complémentaires 2012 - décision

Six crédits complémentaires en plus des deux déjà traités sous les points 4 et 5 de l'ordre du jour sont soumis au CG :

1. Pose de barrières fixes sur routes communales	Sécurité	Fr. 70'000.—
2. Réfection conduite eau potable à Fionnay	SIB	Fr. 85'000.—
3. Réfection eau potable et égouts à Sarreyer	SIB	Fr. 50'000.—
4. - Eglise du Châble – réf. intérieure	paroisses	Fr. 66'000.—
- Eglise du Châble – amén. extérieurs	paroisses	Fr. 100'000.—
5. Canalisation eau potable – secteur le Rouge	SIB	Fr. 350'000.—

Crédits complémentaires : Total

Fr. 721'000.—

A la demande de 2 commissions, le crédit complémentaire n°4 – Eglise du Châble – aménagements extérieurs de Fr. 100'000.— : est soumis au vote séparé :

6.1 Rapport de la commission Affaires sociales

La commission "affaires sociales" constate que le type de revêtement retenu ne fait de loin pas l'unanimité. D'autre part, ce revêtement est délicat et pose des problèmes pour le déblaiement de la neige. La Commission propose de reporter ce crédit complémentaire et d'obtenir une contre-proposition chiffrée avant détermination.

La conseillère Mme Raymonde Selz apporte quelques précisions. La crypte et les aménagements extérieurs avaient fait l'objet d'un crédit d'engagement de Fr. 500'000.— pour les extérieurs et Fr. 100'000.— pour l'éclairage. Le montant mis au budget pour le matériel prévu dans le devis n'était pas suffisant. Le CC s'est efforcé de respecter les budgets. Une sous-couche a été appliquée et un revêtement Epoxy doit encore être posé. Ce revêtement ne poserait aucun problème pour le déblaiement de la neige. A noter qu'une garantie de deux ans est donnée sur ce revêtement.

Cet objet a été accepté par le CC. Pour information, il faudrait compter Fr. 850'000.— pour la pose d'un dallage que certain demande actuellement. Mme Selz pense que le CG doit se prononcer sur le montant et que ce n'est pas son rôle de se déterminer sur le choix de revêtement. Si le crédit complémentaire n'est pas accepté, le bitume actuel restera tel quel.

6.2 Rapport de la commission de gestion

Pour la commission de gestion, ce n'est pas le montant mais plutôt le type de revêtement qui pose problème. Elle donne un préavis négatif.

- A la question : **Acceptez-vous le crédit complémentaire de Fr. 100'000.— pour l'aménagement extérieur de l'Eglise du Châble ?**

Le CG accepte ce crédit complémentaire de Fr. 100'000.— par 20 voix pour, 11 voix contre et 8 abstentions.

Les cinq autres crédits complémentaires pour un montant de Fr. 621'000.— sont soumis globalement au vote du CG.

- A la question : **Acceptez-vous les 5 autres crédits complémentaires selon liste ci-dessus pour un montant de Fr. 621'000.— ?**

Le CG accepte à l'unanimité ces 5 crédits complémentaires pour un total de Fr. 621'000.—.

7. Budget 2013 - décision

Le bureau du CG remercie le responsable des finances, M. Stéphane Luisier ainsi que le directeur financier, M. Jérôme Maret pour la mise à disposition très rapide de ces budgets.

Le bureau propose de les traiter de la manière suivante :

- 7.1 Examen du budget de la Municipalité et des SIB
- 7.2 Rapport de la commission de gestion
- 7.3 Liste des objets pour lesquels un vote séparé a été demandé
- 7.4 Décision sur le budget global 2013
- 7.5 Détermination sur les objets faisant l'objet d'une demande de vote séparé

7.1 Examen du budget de la Municipalité

Le président du Conseil général, François Corthay rappelle que le budget 2013 soumis au CG présente une insuffisance de financement de 7.5 millions. La commission des finances et la commission de gestion

espéraient tabler sur un budget équilibré. Le budget présenté n'atteint pas les objectifs visés. La nouvelle péréquation financière qui alourdit passablement les charges de fonctionnement de plus de 5 millions n'explique pas tout. Le président du CG réitère ses recommandations à savoir une grande rigueur sur les frais de fonctionnement de l'administration, la mise en place rapide de mesures contre le déficit de certains services qui doivent s'autofinancer (ex. : service des eaux) et la recherche de nouvelles recettes afin de donner à l'administration communale les moyens de ses ambitions sans laisser une dette trop lourde pour l'avenir.

Nous devons composer avec la baisse de la conjoncture, un franc suisse très fort, les effets de la lex Webber, l'épouvantail de la modification de la LAT et le couperet au-dessus des forfaits fiscaux.

Malgré tout ou peut être à cause de tout cela, il y a lieu d'oser des projets ambitieux pour maintenir une très bonne qualité sociale, environnementale et fiscale pour nos citoyens.

M. Corthay relève avec beaucoup de satisfaction que la réalisation de certains projets d'investissement ont démarrés (télécabine des Mayens de Bruson) ou sont au budget 2013 (ex. : centre sportif). Il compte également sur le démarrage du complexe hôtelier des Mayens de Bruson et la construction du 1^{er} parking de Verbier.

Le président de la Commune, M. Dumoulin rappelle les grandes lignes du budget de la Municipalité et souligne que la facture 2012 de la péréquation financière se monte à 6.9 millions.

Budget 2013 de fonctionnement :

Recettes	105'148'890 millions
Dépenses	88'626'900 millions
Marge d'autofinancement	16'522'000 millions
Amortissements	24'015'500 millions
Résultat net	7'493'500 millions

Budget 2013 d'investissement :

Dépenses	51'567'797 millions
Recettes	1'695'500 millions
Investissements nets	49'872'797 millions
Insuffisance de financement	33'350'797 millions

M. le président Dumoulin précise que les mesures permettant de retrouver une marge d'autofinancement de 20 millions ont été mises en œuvre.

Il ne commente pas le budget des SIB mais relève toutefois le déficit du service des eaux-épuration (environ 3 millions).

M. Stéphane Luisier précise que selon la planification financière présentée, l'administration tient à sa disposition 26 millions de réserve cash. L'idée de la commission des finances est de récupérer les fonds prêtés aux sociétés (Satel, Sogesa, ...) pour financer les investissements.

7.2 Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion donne un préavis positif au budget 2013 présenté. Elle demande que toutes les augmentations d'effectifs soient votées séparément.

7.3 Liste des objets pour lesquels un vote séparé a été demandé

Les postes suivants font l'objet d'une demande de vote séparé :

- budget de fonctionnement : les 6 nouveaux postes / engagements
- budget d'investissement : les nouveaux bâtiments administratifs, les caméras de vidéosurveillance, la signalisation routière, le cadastre géologique, la réhabilitation du réservoir de Lourtier et la passerelle de Corbassière.

Concernant l'objet du budget de fonctionnement, le président de la Commune, M. Dumoulin, rappelle le cadre légal régit par le règlement communal d'organisation. Ce règlement prévoit, dans le cadre de l'adoption du budget de fonctionnement, que le CG vote le budget, rubrique par rubrique, à l'exception des

dépenses liées. Pour le budget de fonctionnement, seules les rubriques supérieures à Fr. 50'000.— peuvent être amendées par le CG.

7.4 Décision sur le budget global 2013

- A la question : **Acceptez-vous les budgets 2013 de fonctionnement hormis les postes soumis au vote séparé pour la Commune de Bagnes et les SIB ?**

Le CG accepte par 38 voix pour et 1 abstention les budgets de fonctionnement 2013 amendés.

- A la question : **Acceptez-vous les budgets 2013 d'investissement hormis les postes soumis au vote séparé pour la Commune de Bagnes et les SIB ?**

Le CG accepte à l'unanimité les budgets d'investissement 2013 amendés.

7.5 Détermination sur les objets faisant l'objet d'une demande de vote séparé

La compétence du CG de se prononcer sur la création de nouveaux postes étant contestée par le CC, le président du CG, M. Corthay, propose de faire un vote de recommandation au CC pour les budgets de ces 6 nouveaux postes.

7.5.1 Création d'un poste de concierge pour la nouvelle salle de St-Marc

La commission tourisme est favorable à ce poste car nécessaire et obligatoire pour un tel ouvrage. La commission s'inquiète par contre du début d'exploitation tout proche de cette salle. La commission souhaite savoir si un business plan a été établi et qui sera chargé du planning de l'utilisation de cette salle et du programme d'activité.

Le business plan va être mis en route prochainement au printemps selon le président Dumoulin.

- A la question : **Acceptez-vous le budget pour la création d'un poste de concierge pour la salle de St-Marc ?**

Le CG accepte à l'unanimité le budget pour le poste de concierge.

7.5.2 Création d'un poste d'agent de l'environnement (50% environnement / 50% voirie)

La commission "environnement" demande de se pencher sur le problème des engagements afin de diminuer les frais de fonctionnement. Elle demande que les chefs de service prennent leur responsabilité et trouvent des synergies au lieu de créer des nouveaux postes.

Pour ce poste, la commission est favorable à allouer durant quelques années, le montant affecté à la tâche de nettoyage des décharges. Elle propose de donner des mandats externes pour faire travailler les entreprises bagnardes. La commission donne un préavis négatif à cet engagement.

M. Zuchuat déplore le fait que le CC s'appuie sur des règlements pour empêcher le CG de se prononcer sur la création de nouveaux postes.

Le président Dumoulin rappelle que les économies de charges du service "environnement" ont été conséquentes durant des 8 dernières années. Le CC prend acte du souhait du CG mais souhaite qu'à son tour, le CG prenne acte de tout le travail réalisé dans ce service pour maîtriser ses charges.

En finalité, le dicastère demande la création d'un nouveau poste d'agent de l'environnement ainsi que l'engagement anticipé d'un remplaçant au contremaître pour le service voirie en vue de son départ à la retraite. La commission recommande le refus de la création d'un nouveau poste mais l'acceptation de l'engagement anticipé pour le remplacement du contremaître.

- A la question : **Acceptez-vous le budget pour la création d'un poste d'agent de**

l'environnement ?

Le CG refuse par 33 voix contre et 6 abstentions le budget pour le poste d'agent de l'environnement.

7.5.3 Engagement d'un aspirant pour le service de police

La commission "santé-sécurité" propose d'accepter ce poste le but étant de former des agents de la région.

La commission de gestion a préavisé favorablement cet engagement mais attire l'attention sur le fait qu'en cas d'effectif complet, les honoraires et prestations de service pour des agents de sécurité devraient être revus à la baisse.

M. le conseiller Philippin précise qu'il ne s'agit pas d'augmentation d'effectif mais uniquement de formation d'agent.

- A la question : **Acceptez-vous l'engagement d'un aspirant pour le service de police ?**

Le CG accepte par 35 voix pour et 4 abstentions l'engagement d'un aspirant pour le service de police.

7.5.4 Engagement d'une secrétaire à mi-temps pour 6 mois pour le Hameau de Verbier

La commission "tourisme et culture" donne un préavis positif sur le fond puisqu'un contrat avait été établi entre M. Pierre Dorsaz, la Commune de Bagnes et la SD pour les diverses occupations du Hameau de Verbier.

Cependant, aujourd'hui, M. Dorsaz n'a pas renouvelé le contrat avec la Commune de Bagnes et la SD pour le Centre culturel.

M. le président Dumoulin informe que des négociations sont en cours pour que le musée soit toujours exploité selon les accords existants et afin de trouver une solution pour le centre culturel. Le poste de secrétaire est lié au renouvellement de ce contrat.

- A la question : **Acceptez-vous le budget pour l'engagement d'une secrétaire à mi-temps pour 6 mois pour le Hameau de Verbier ?**

Le CG accepte par 37 voix pour et 2 abstentions le budget pour une secrétaire pour 6 mois.

7.5.5 Engagement d'un collaborateur pour les SIB

La commission de gestion précise que ce collaborateur est déjà engagé. Ses prestations de service sont refacturées aux autres sociétés. La commission avait préavisé favorablement cet engagement. Aucun vote n'est donc nécessaire.

7.5.6 Engagement d'un conservateur pour le musée du Freeride

La commission "tourisme et culture" précise que la Commune a déjà donné son accord pour un soutien financier. Pour la commission, il est prématuré de vouloir engager une personne à 20%. Elle attend de voir les objectifs du comité en charge de ce musée et surtout leur motivation pour le lancement du projet. Le préavis est négatif.

Etant donné que la responsable du dicastère, Mme la conseillère De Torrenté estime également que cet engagement est prématuré, le vote pour ce budget n'est ainsi pas nécessaire.

Le président du CG rappelle que le vote sur les budgets d'engagement des 6 postes ci-dessus avait la forme d'une recommandation. Il ne doute cependant pas de la volonté du CC de respecter les recommandations du CG. Les décisions prises ne seront pas affichées au pilier public.

7.5.7 Projet des nouveaux bâtiments administratifs communaux - Fr. 1'000'000.—

La commission DAT pense qu'un investissement est absolument nécessaire étant donné l'état du bâtiment et les conditions de travail pour les employés et conseillers. Il n'est cependant pas prioritaire. La commission demande quels éléments sont inclus dans le budget demandé.

Le budget global du projet d'un total de Fr. 11'000'000.— paraît excessif pour ce genre de construction. Une réduction de 20 à 25% peut être demandée sans modifier la nature du projet.

La commission émet un préavis favorable uniquement à un montant servant à l'étude et à la rationalisation du projet.

M. le président Dumoulin informe que ce montant est une tranche de plus nécessaire à l'établissement des plans de détail et la mise à l'enquête publique jusqu'au début des travaux. Un travail d'optimisation doit être fait. Par la suite, il sera nécessaire d'obtenir un crédit d'engagement avec des montants affinés avant le début des travaux.

Le bâtiment actuel appartient à la Bourgeoisie. Par contre le nouveau bâtiment sera communal sur terrain communal. La discussion sur le montage financier, DDP ou autre, n'a pas été abordé en détail avec la Bourgeoisie. Ce dossier doit d'abord être approuvé par le CG.

- A la question : **Acceptez-vous le budget de Fr. 1'000'000.— pour l'étude détaillée et la rationalisation du projet des nouveaux bâtiments administratifs communaux comme préconisé par la commission DAT ?**

Le CG accepte ce budget de Fr. 1'000'000.— par 38 voix pour et 1 abstention.

7.5.8 Vidéosurveillance – pose de 29 caméras – Fr. 130'000.—

La commission "santé-sécurité" comprend cet investissement qui a pour but de renforcer le maintien de l'ordre et la sécurité des personnes et des biens publics. Cependant, elle demande de veiller à l'aspect coût/bénéfice lorsqu'il s'agit d'installer des caméras pour surveiller des objets inertes et de limiter ces déploiements de caméras à l'essentiel.

La commission de gestion avait déjà émis une réserve sur l'installation de vidéosurveillance en 2010 en demandant que ces caméras soient installées uniquement dans des lieux stratégiques. Elle donne un préavis négatif.

M. Daniel Philippin fait le bilan de la pose de ces caméras. Des déprédations ont eut lieu sur des biens publics et selon lui, l'effet préventif dû à la présence de caméras pourrait éviter cet état de fait. Il précise également qu'il est nécessaire d'installer des caméras aux Moussaillons à Montagnier. Il y a eu effectivement des déprédations et des seringues ont été trouvées dans les alentours du jardin d'enfant.

- A la question : **Acceptez-vous le montant de Fr. 130'000.— pour la pose de 29 caméras de surveillance ?**

Le CG refuse le budget de Fr. 130'000.— par 21 voix contre, 14 voix pour et 4 abstentions.

7.5.9 Signalisation routière – relevé et changement – Fr. 250'000.—

La commission "santé-sécurité" n'a aucune observation sur cet objet et donne un préavis favorable.

La commission de gestion pense qu'il ne s'agit pas d'un investissement urgent et qu'il peut être étalé dans le temps.

Selon M. le conseiller Philippin, le changement aurait dû être effectué avant la fin de l'année 2012. De ce fait, la Commune se trouvera dans l'illégalité dès janvier 2013. Cela n'engendrera toutefois aucune conséquence dramatique.

- A la question : **Acceptez-vous le montant de Fr. 250'000.— pour la signalisation routière ?**

Le CG accepte par 17 voix pour, 6 voix contre et 15 abstentions.

7.5.10 Cadastre géologique/nappe phréatique – connaissance du sol communal – Fr. 150'000.—

La commission "environnement" estime que ce projet n'est pas encore bien ficelé et que le service n'a pas toutes les informations nécessaires, soit cantonales, soit fédérales, pour obtenir des subventions. La commission pense que ce projet pourrait également être porté par la société Gecal pour le côté "énergie du sous-sol". La commission donne un préavis négatif.

La commission de gestion donne également un préavis négatif. Elle aurait souhaité une description chiffrée du projet.

Mme la conseillère Delamorclaz précise que les demandes ont été faites auprès du Canton et de la Confédération et que les réponses ont suivi. Selon elle, il y a eu un manque de compréhension.

M. Raymond Vaudroz précise que Gecal n'a rien demandé par rapport à cet objet. Le but de la société est de produire du chauffage à distance. Si les résultats de cette étude permettent d'amener des solutions, Gecal les prendra en compte.

- A la question : **Acceptez-vous le montant de Fr. 150'000.— pour la création d'un cadastre géologique/nappe phréatique ?**

Le CG refuse par 25 voix contre, 5 voix pour et 9 abstentions.

7.5.11 Réhabilitation du réservoir d'eau de Lourtier – Fr. 100'000.—

La commission "environnement" donne un préavis favorable pour la création d'un centre d'information sur l'eau dans l'ancien réservoir à Lourtier. Elle fait cependant remarquer que le dossier n'est pas finalisé. Elle propose d'accorder en premier lieu un montant de Fr. 20'000.— pour le financement d'une étude avant de passer à la réalisation du projet.

La présidente du dicastère, Mme Delamorclaz, est acquise à cette proposition. Le CG se prononcera donc directement sur la proposition de la commission pour un montant de Fr. 20'000.—.

- A la question : **Acceptez-vous le montant de Fr. 20'000.— pour l'étude de la création d'un centre d'information sur l'eau, réhabilitation du réservoir d'eau de Lourtier ?**

Le CG accepte ce budget de Fr. 20'000.— par 38 voix pour et 1 abstention.

7.5.12 Glacier de Corbassière – construction d'une passerelle – Fr. 400'000.—

La commission DAT aurait souhaité une présentation un peu plus détaillée.

Le dossier a été mis sur Extranet.

La commission de gestion a vu le détail du projet mais demande un devis détaillé afin de s'assurer que ce projet soit réalisable avec le montant demandé.

La conseillère M.-Hélène De Torrenté précise que cette passerelle constituera un magnifique atout touristique pour notre région. Elle est également nécessaire au niveau sécuritaire.

Le chef de service Patrick Messeiller précise qu'un rapport a été fait, que des visions locales ont eu lieu avec des personnes compétentes afin d'établir ce devis.

- A la question : **Acceptez-vous le montant de Fr. 400'000.— pour la construction d'une passerelle sur le glacier de Corbassière conditionné à la présentation d'un devis détaillé ?**

Le CG accepte ce budget de Fr. 400'000.— par 38 voix pour et 1 abstention.

8. Règlement du Conseil général - décision

Ce point est reporté en 2013.

9. Statuts de l'Association des communes de Bagnes-Vollèges pour le Cycle d'Orientation - approbation

Les anciens statuts, datant de la construction du nouveau cycle d'orientation, n'étant plus à jour, un sérieux "dépoussiérage" a été effectué. Le but principal de l'opération : une fois le budget fixé par l'assemblée des délégués, est de donner à la commission scolaire une plus grande autonomie dans les prises de décision (adjudication de travaux, engagement de certains membres du personnel) et de permettre une plus grande rapidité d'exécution sans avoir à passer par les CC de Bagnes et Vollèges. Les politiques ne s'immisceront plus dans l'opérationnel de la gestion de l'école.

Le budget est établi en collaboration par le conseil de gestion, les caissiers communaux et le directeur du cycle.

- A la question : **Acceptez-vous les statuts de l'Association des communes de Bagnes-Vollèges pour le Cycle d'Orientation ?**

Le CG accepte ces nouveaux statuts à l'unanimité.

M. le conseiller Patrick Bruchez informe que ces statuts ont également été acceptés par l'assemblée primaire de Vollèges.

10. Modifications partielles du plan d'affectation (PAZ) de Verbier / Vallée – décision de principe

M. le conseiller communal Eric Fumeaux explique que les modifications proposées sont des modifications mineures qui permettront d'adapter le plan de zones à leur utilisation. Il résume la liste des zones faisant partie de ces modifications soit :

la Step de Verbier - la zone B dépôt à l'entrée du Châble - la zone de dépôt à Prarreyer (scierie Deslarzes) - la zone artisanale de Prarreyer - la zone B Versegères parking public - les différents parkings à Lourtier, Sarreyer, Bruson et Verbier-village - la zone à bâtir en bordure du torrent de Montagnier - la zone de dépôt de Prarreyer vers l'entreprise VBSA - la parcelle à côté du centre forestier - la zone à bâtir à Champsec pour les accès.

- A la question : **Acceptez-vous les modifications partielles du plan d'affectation (PAZ) de Verbier / Vallée ?**

Le CG accepte ces modifications de zones à l'unanimité.

11. Plan directeur Verbier / Vallée - information

Ce point est reporté en 2013.

12. Divers

12.1 Acquisition du cabinet médical au Châble

M. le conseiller général Manuel Coquoz souhaite revenir sur ce point. La commission avait fait mention de l'inscription d'un droit d'emption sur la parcelle contigüe de façon à pouvoir l'inclure si le développement du concept d'un cabinet médical au Châble aboutirait. Ce fait n'a pas été formellement décidé mais M. Coquoz souhaite qu'il soit mentionné au pv.

12.2 Postulat pour une optimisation de l'affectation du personnel communal et un frein à l'engagement de nouveaux collaborateurs

Ce postulat, signé par 17 conseillers généraux, est présenté par M. Dominique Zuchuat. Il demande au CC d'optimiser l'affectation des collaborateurs existants plutôt que de créer chaque

année de nouveaux postes. La réponse du CC doit se faire dans les douze mois.

M. le président Dumoulin intervient et relève les points suivants :

- le CG est compétent pour la gestion de la Municipalité et non de la Bourgeoisie de Bagnes. Les chiffres du postulat doivent être corrigés sans tenir compte du service forestier
- une question écrite sur le même sujet avait été adressée par le CG au CC et une réponse avait été présentée au plénum en juin 2010
- sur les augmentations d'EPT citées dans le postulat, 8.4 EPT proviennent directement de la mise en place des deux crèches communales
- sur les trois dernières années, 10.4 EPT concernent soit des places d'apprentissage soit des places de stagiaires

Pour le vice-président du CG, M. Coquoz, l'intérêt de ce postulat réside dans la réflexion et la prise en compte des charges du personnel générées lorsque l'on pose un nouveau projet ou lors de la création de nouvelles structures.

M. le président Dumoulin souligne qu'il est plus que judicieux d'intégrer les charges induites par les investissements. Dans chaque crédit d'engagement, ces informations doivent être mentionnées. Légalement, l'ordonnance sur la gestion financière des communes impose que figure dans une planification financière l'estimation des charges induites par les investissements.

- A la question : **Soutenez-vous le postulat pour une optimisation de l'affectation du personnel communal et un frein à l'engagement de nouveaux collaborateurs ?**

Le CG accepte ce postulat par 33 voix pour, 3 contre, 3 abstentions.

12.3 Laiterie de Champsec – demande d'informations

Des informations sont demandées sur ce projet et son état d'avancement.

M. le conseiller Yves Bruchez informe que la laiterie est en fonction et qu'on y coule....du lait. M. Eddy Baillifard est engagé par la nouvelle société comme employé.

Sur le plan financier, on note un dépassement du budget d'investissement de l'ordre de Fr. 72'000.— : réfection totale du réseau électrique et problème au niveau du sol.

L'appartement situé au-dessus de la laiterie ne sera pas loué dans l'immédiat. Les nouvelles normes exigent un vestiaire pour les fromagers. L'idée est de créer ce vestiaire à l'étage.

12.4 Route de contournement de Villette - situation

Le conseiller J.-D. Gay-des-Combes fait un topo de la situation. Aucun changement n'est intervenu. Cette route ne figurera pas dans le premier lot pour le classement comme route nationale.

Une commission composée de la commission des TP, un membre de l'association et un député se rendront à Sion en janvier prochain. Le but est d'aller de l'avant et de ne pas attendre le classement pour avancer dans ce projet.

Au terme de cette législature, le président du CG fait un petit bilan chiffré : le CG a traité 4 budgets pour un montant total de 439 millions, accordé 344 millions pour le fonctionnement et à peu près 200 millions pour les investissements. Il a eu le privilège de présider un CG très peu politisé qui a œuvré avec une devise : le bien commun. Il fait le souhait que cela continue ainsi.

M. François Corthay adresse ses remerciements aux membres du bureau du CG, aux présidents de commission ainsi qu'aux membres du CG pour leur engagement conséquent au regard des plus de 350 séances mises sur pied durant ces 4 ans pour traiter de l'avenir de notre Commune de Bagnes. Un engagement de 9 femmes et 36 hommes au service de la collectivité bagnarde. Au nom de tous ses habitants et hôtes, il leur transmet un grand bravo pour le travail et un grand merci d'avoir contribué au développement de notre vallée et au bien être de nous tous.

Il transmet également ses plus vifs remerciements au président de la Commune, à la vice-présidente, à toutes les conseillères et tous les conseillers communaux, au secrétaire communal ainsi qu'à tous les chefs

de service. La collaboration a été empreinte de respect et de cordialité, des valeurs essentielles aux bonnes relations humaines.

Il souhaite à tous les nouveaux élus de trouver également beaucoup de satisfactions dans leur engagement politique.

Il rappelle que lors de la séance constitutive du CG en janvier 2009, il affirmait que les Bagnards devaient garder la maîtrise de leur destin et que pour y parvenir, il fallait croire en nos valeurs, mettre en avant nos atouts et oser engager des projets ambitieux.

Ces affirmations ont encore plus de sens aujourd'hui au regard des défis qui se dressent devant nous et qui ont pour nom lex Webber, LAT, forfaits fiscaux et autres contraintes fédérales. Il est donc essentiel de croire en notre avenir, oser des projets pour donner un futur à notre jeunesse.

Le président du CG clôt la séance en souhaitant, au nom du bureau, à chacune et à chacun ainsi qu'à leur famille un Joyeux Noël. Et comme il ne croit pas à la fin du monde annoncée, il transmet à tous les meilleurs vœux pour 2013.

Clôture de la séance à 23 h ¹⁵.

La secrétaire

Catherine Dumoulin



Pour le Conseil Général

François Corthay
Président du CG



Nicolas Jost
Secrétaire du CG

